

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017/2018	TARIFS 2018/2019	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<u>PAUSE MERIDIENNE</u>					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème indiqué					
Elèves de classes maternelles, domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet					Décision du Maire du 10/07/2018
Cas général :					
0 € - 305 €	l'unité	2,33 €	2,38 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	2,39 €	2,44 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	2,46 €	2,51 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	2,60 €	2,65 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	2,86 €	2,92 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	3,03 €	3,09 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	3,26 €	3,33 €	03/09/2018	
Elèves de classes élémentaires, domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet					Décision du Maire du 10/07/2018
Cas général :					
0 € - 305 €	l'unité	2,44 €	2,49 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	2,49 €	2,54 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	2,57 €	2,62 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	2,74 €	2,79 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	2,98 €	3,04 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	3,15 €	3,21 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	3,40 €	3,47 €	03/09/2018	
Enfants de classes maternelles et élémentaires accueillis avec un panier-repas fourni par les familles, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé :					Décision du Maire du 10/07/2018
0 € - 305 €	l'unité	0,81 €	0,83 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	0,87 €	0,89 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	0,94 €	0,96 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	1,02 €	1,04 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	1,09 €	1,11 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	1,18 €	1,20 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,26 €	1,29 €	03/09/2018	
Elèves hors Cholet, cas général	l'unité	4,86 €	4,96 €	03/09/2018	Décision du Maire du 10/07/2018
Elèves hors Cholet, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé	l'unité	3,10 €	3,16 €	03/09/2018	Décision du Maire du 10/07/2018
Autres cas					
. Adultes (non surveillants)	l'unité	7,32 €	7,40 €	01/09/2016	Décision du Maire du 10/07/2018
. Elèves de Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne	l'unité	3,40 €	3,47 €	03/09/2018	Décision du Maire du 10/07/2018
. Elèves hors Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne	l'unité	4,86 €	4,96 €	03/09/2018	Décision du Maire du 10/07/2018

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017/2018	TARIFS 2018/2019	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<u>Dispositions particulières</u>					
- Enfants en classe ULIS-école : tarif Cholet, selon quotient CAF				03/09/2018	Décision du Maire du 10/07/2018
- Enfants de non allocataire, sans revenu (Tarif Cholet - quotient 1) :				01/09/2009	
- Dans le cas où le panier repas fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé ne serait pas conforme aux règles sanitaires, le repas hypoallergénique fourni par la Ville sera facturé à la famille au prix coutant TTC				01/09/2009	
- Le tarif du quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles dont le quotient familial n'est pas communiqué à la Ville					
- Prise en charge d'un enfant sans réservation dans le délais impart		doublement du tarif applicable	doublement du tarif applicable	03/09/2018	Dél CM 14/11/16
- En cas d'absence de l'enfant, le service est facturé, y compris en cas de maladie, tant que la famille n'a pas fourni un certificat médical dans les jours qui suivent le retour à l'école				01/01/2017	Dél CM 14/11/16
<u>Gratuités :</u>					
- Enseignants-surveillants et personnel autorisé	l'unité	gratuit	gratuit	01/09/2003	Dél CM 15/07/2003
- Stagiaires (adulte ou scolaire) participant à la restauration ou à la surveillance	l'unité	gratuit	gratuit	01/01/2004	Dél CM 08/12/2003
- Représentants aux conseils d'école (conseillers municipaux, représentants du Maire, enseignants, parents d'élèves), ou personnes extérieures, déjeunant dans le cadre d'une rencontre relative à la restauration ou d'une réunion de travail liée à l'enseignement	l'unité	gratuit	gratuit	01/01/2004	Dél CM 08/12/2003
- Elèves et enseignants de la classe ayant élaboré le menu servi dans le cadre de l'opération "Mon école, mon menu"	l'unité	gratuit	gratuit	12/01/2010	Dél CM 11/01/2011
<u>ACCUEIL PERISCOLAIRE</u>					
L'unité de réservation et de facturation est le 1/4 d'heure					Décision du Maire du 10/07/2018
Lorsque la présence réelle dépasse les créneaux horaires réservés, ce sont les créneaux horaires de présence qui sont facturés.					Dél CM 14/11/16
Lorsque la présence réelle est inférieure aux créneaux horaires réservés, ce sont les créneaux horaires réservés qui sont facturés.					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème indiqué					
Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet, dont la famille a 1 enfant à charge (tarif plein)		Unité 30 ou 45 minutes	Unité 15 minutes		Décision du Maire du 10/07/2018
0 € - 305 €	l'unité	0,73 €	0,37 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	1,00 €	0,51 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	1,11 €	0,57 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	1,21 €	0,62 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	1,35 €	0,69 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	1,47 €	0,75 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,57 €	0,80 €	03/09/2018	

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017/2018	TARIFS 2018/2019	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet, dont la famille a 2 enfants de moins de 21 ans à charge (tarif plein -20%)		Unité 30 ou 45 minutes	Unité 15 minutes		Décision du Maire du 10/07/2018
0 € - 305 €	l'unité	0,59 €	0,30 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	0,81 €	0,41 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	0,90 €	0,46 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	0,98 €	0,50 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	1,07 €	0,55 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	1,16 €	0,59 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,24 €	0,63 €	03/09/2018	
Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet, dont la famille a au moins 3 enfants de moins de 21 ans à charge (tarif plein moins 30%)		Unité 30 ou 45 minutes	Unité 15 minutes		Décision du Maire du 10/07/2018
0 € - 305 €	l'unité	0,52 €	0,27 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	0,69 €	0,35 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	0,79 €	0,40 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	0,87 €	0,44 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	0,94 €	0,48 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	1,03 €	0,53 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,10 €	0,56 €	03/09/2018	
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy Saint Bonnet dont la famille a 1 enfant à charge (tarif plein)		Unité 30 ou 45 minutes	Unité 15 minutes		Décision du Maire du 10/07/2018
0 € - 305 €	l'unité	0,99 €	0,50 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	1,22 €	0,62 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	1,35 €	0,69 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	1,48 €	0,75 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	1,58 €	0,81 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	1,68 €	0,86 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,81 €	0,92 €	03/09/2018	
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy Saint Bonnet dont la famille a 2 enfants de moins de 21 ans à charge (tarif plein -20%)		Unité 30 ou 45 minutes	Unité 15 minutes		Décision du Maire du 10/07/2018
0 € - 305 €	l'unité	0,79 €	0,40 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	0,99 €	0,50 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	1,07 €	0,55 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	1,17 €	0,60 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	1,25 €	0,64 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	1,36 €	0,69 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,46 €	0,74 €	03/09/2018	
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy Saint Bonnet dont la famille a au moins 3 enfants de moins de 21 ans à charge (tarif plein -30%)		Unité 30 ou 45 minutes	Unité 15 minutes		Décision du Maire du 10/07/2018
0 € - 305 €	l'unité	0,68 €	0,35 €	03/09/2018	
306 € - 455 €	l'unité	0,87 €	0,44 €	03/09/2018	
456 € - 610 €	l'unité	0,94 €	0,48 €	03/09/2018	
611 € - 770 €	l'unité	1,03 €	0,53 €	03/09/2018	
771 € - 930 €	l'unité	1,10 €	0,56 €	03/09/2018	
931 € - 1 090 €	l'unité	1,17 €	0,60 €	03/09/2018	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,26 €	0,64 €	03/09/2018	

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017/2018	TARIFS 2018/2019	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p><u>Dispositions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants en classe ULIS-école : tarif Cholet, selon quotient CAF et nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge - Le tarif du quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles dont le quotient familial n'est pas communiqué à la Ville et le tarif plein est appliqué par défaut aux familles qui ne communiquent pas le nombre d'enfants qu'elles ont à charge - Amende forfaitaire pour dépassement de l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire (18h30) - Prise en charge d'un enfant sans réservation dans le délais impartis - En cas d'absence de l'enfant, le service réservé est facturé, y compris en cas de maladie, tant que la famille n'a pas fourni un certificat médical dans les jours qui suivent le retour à l'école - A défaut de pointage à l'arrivée le matin ou au départ le soir, la présence de l'enfant sera comptée à partir de l'heure d'ouverture pour le matin et jusqu'à l'heure de fermeture pour le soir 				<p>03/09/2018</p> <p>01/09/2009</p> <p>01/01/2017</p> <p>01/01/2017</p> <p>01/01/2017</p>	<p>Décision du Maire du 10/07/2018</p> <p>Décision du Maire du 10/07/2018</p> <p>Dél CM 14/11/16</p> <p>Dél CM 14/11/16</p>